

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUILLET 2023

Date de la convocation : 17 juillet 2023

Nombre de délégués

- en exercice : 32

- présents : 25

votants : 31

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement au plan d'eau communal (Route de Passebonneau) de La Châtre L'Anglin, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Laurent ROULLET, Corinne SOULAS, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Laurence HABIB à Damien BARRÉ, Nathalie LAURENCIER à Michèle BALLET, Suzanne MARCHAND à Laurent LAROCHE, Jean TOUZEAU à Jean-Christophe PLANTUREUX.

Absent / Excusé : Mathieu MOREAUX.

Membres suppléants présents : Jean-Paul BUGEAUD, Claude CHANTEMARGUE, Christophe SCHAUER.

Absents / Excusés : Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE, Daniel PATRIGEON.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 ;
3. Choix de l'entreprise pour la rénovation de deux ouvrages d'art sur les Communes de Saint-Hilaire-sur-Benaize et Tilly ;
4. Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et l'Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne ;
5. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
6. Questions et informations diverses.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Vote des subventions communautaires aux associations du P.A.C.T. 2023.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

1. Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE avec le renfort de Damien BARRÉ.
Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 à Dunet est **approuvé à l'unanimité.**

3. Choix de l'entreprise pour la rénovation de deux ouvrages d'art sur les Communes de Saint-Hilaire-Sur-Benaize et Tilly

La commission d'appel d'offres s'est réunie avant le conseil communautaire. Une seule entreprise seulement a répondu et pour un seul des deux marchés.

Par conséquent, l'ajournement est proposé pour le passage d'un marché de gré à gré.

4. Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 entre la communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et l'Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne

Une convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et l'Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne a été signée, pour une durée de trois ans, afin de permettre à celle-ci de remplir ses missions de service public et de couvrir le coût de ses services d'accueil, d'information et de promotion ainsi que les coûts liés aux investissements nécessaires à son bon fonctionnement.

La Communauté de Communes lui attribue des crédits de fonctionnement dont le montant est fixé chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget de la Communauté de Communes.

Le montant arrêté pour l'année 2021 était de 23 608 € et pour l'année 2022 (avenant n° 1) également 23 608 €. Pour l'année 2023, l'Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne a établi un avenant n° 2 avec un montant arrêté à 23 608 €.

Voté à l'unanimité.

5. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin son budget principal et ses deux budgets annexes, bascule programmée au 1^{er} janvier 2024.

Voté à l'unanimité.

Point ajouté : Vote des subventions communautaires aux associations du P.A.C.T. 2023

Damien BARRÉ précise que si le Conseil Communautaire avait voté le principe des subventions aux associations dans le cadre du PACT 2023. Pour procéder au paiement, il est néanmoins nécessaire de procéder au vote de l'attribution des subventions à chaque association.

Damien BARRÉ précise également avoir eu la responsable du PACT pour l'Indre. Au cours de cet échange, il lui a été confirmé que le PACT serait maintenu inchangé pour 2024. Par ailleurs, l'échange a permis de mieux comprendre les attentes de la Région en la matière. A la question de la Région, ceci m'a permis de réaffirmer le souhait d'accompagner des structures dans la durée, qui sont désormais bien ancrées dans le paysage.

Hubert JOUOT intervient pour signaler que les subventions devraient être versées uniquement après la réalisation des actions.

Damien BARRÉ précise que les actions sont pratiquement toutes passées, à l'exception du festival du Temps Suspendu.

Michèle BALLEET intervient pour signaler qu'un concert était prévu à Lignac mais a été annulé très récemment avec très peu d'explication.

Damien BARRÉ précise ne pas connaître les motifs de cette annulation. Il propose en conséquence que soit voté le principe d'un acompte de 50 % pour cette subvention, et du versement du solde sur présentation du bilan.

Alain OVAN rappelle ainsi que l'association le Temps Suspendu est intervenue une fois à Beaulieu mais n'est pas revenu depuis.

Marie-Laure FRISCH exprime son souhait d'une meilleure répartition des activités culturelles sur l'ensemble du territoire et ne comprend pas la concentration de certaines activités et souhaiterait que la répartition géographique soit connue lors du dépôt des projets.

Damien BARRÉ précise qu'après avoir échangé avec Guillaume BELOEIL sur les activités photographiques, celui-ci avait sollicité l'ensemble des mairies avant de fixer son calendrier. En outre, il n'est pas forcément évident pour les porteurs de projet de définir les modalités précises de leurs interventions un an à l'avance. Il insiste enfin sur le fait que sa priorité consiste précisément à rapprocher les communes et les porteurs de projet. Il propose à ce titre que les mairies qui le souhaitent soient représentées au cours des réunions de préparation du PACT.

Jacqueline LAROCHE précise pour conclure qu'il est possible pour les personnes intéressées de rejoindre la commission culture et patrimoine.

Au terme des échanges, il est procédé au vote. La répartition des subventions est **approuvée à l'unanimité**, avec un versement de 50 % pour le programme de l'association Le Temps Suspendu, le solde sera versé sur présentation du bilan.

n°	dates	artiste région	Titre de la manifestation	Budget total	Budget de référence artistique	compagnie	cdc
1	24 au 29 mai 2023	1	La chanson belle et rebelle (11e édition)	25 910 €	15 250 €	Festiv'en marche	6 100 €
4	été 2023 (8 dates)		Tirage de portraits	6 120 €	5 000 €	G. Beloeil	2 000 €
5	19 au 21 mai 2023		festival 2023 "éloge de la danse"	11 900 €	11 300 €	Les petites heures du com	3 950 €
9	24 au 31 juillet 2023	1	temps suspendu	56 650 €	30 000 €	Temps suspendu	15 000 €
10	Mai 2023		résidence artistique : Cheptel Aleikoum	10 870 €	10 870 €	Couda Couda	3 900 €
11	octobre à sept 2023		Tout le meilleur est pour le père	27 439,00 €	15 000 €	Tout et Versa	7 400,00 €
							38 350,00 €

6. Questions et informations diverses

► Corinne SOULAS intervient au titre du syndicat des transports scolaires. Elle pointe les nombreuses difficultés liées aux ramassages, qui risquent de fortement impacter la rentrée. Elle souhaite signaler le coût exorbitant demandé à la collectivité pour la création de nouveaux arrêts.

Philippe GOURLAY prend la parole pour regretter ces effets liés à la prise de la compétence mobilité. Il rappelle avoir convié un responsable de la Région à cette réunion pour obtenir des explications, mais celui-ci n'était pas disponible. Il considère que les écarts de tarif avec les autres collectivités ne sont pas justifiés et créent un profond sentiment d'injustice. Il propose enfin de manifester le mécontentement des élus auprès des responsables de la Région.

Damien BARRÉ suggère en particulier de se rapprocher des autres collectivités concernées pour tenir une position commune.

► Damien BARRÉ précise avoir été sollicité par la directrice de son école pour adopter un système de gestion compatible avec le RGPD et proposé par le GIP RECIA. Il s'interroge sur l'opportunité d'une action commune au regard de la compétence numérique de la CDC.

Laurent LAROCHE et Michèle BALLEET précisent disposer d'un système différent pour leur école, et que ce changement doit se faire avec l'assentiment des responsables d'établissement.

► Un rappel est fait sur le festival Ciné de campagne, qui interviendra dans 6 nouvelles communes cette année, et est un vrai projet porté intégralement par la CDC.

► Commission médico-sociale et sports le 5 septembre 2023 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h45

**Prochain Conseil Communautaire à Mauvières
le lundi 25 septembre 2023 à 18h30.**

Le Président, Philippe GOURLAY



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical line extending downwards, positioned below the text 'La secrétaire de séance'.